



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PRÉFET DU NORD  
PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS**

**DDTM du Nord  
Service de l'Agriculture Durable et de  
l'Économie de l'Exploitation Agricole**

**DDTM du Pas-de-Calais  
Service de l'économie agricole**

**Compte rendu de la réunion de la cellule interdépartementale d'urgence pour l'élevage dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais du 23 novembre 2015 à la Préfecture à Lille à 14h30**

Sous la présidence de Monsieur Gilles BARSACQ, Secrétaire Général de la Préfecture, la réunion de la cellule d'urgence interdépartementale (59-62) pour l'élevage s'est tenue à la Préfecture à Lille, 12 rue Jeans Sans Peur, salle D108.

L'ordre du jour est joint au présent compte rendu.

**I. LE FONDS D'ALLÈGEMENT DES CHARGES (FAC)**

**1.1 Point sur l'instruction de dossiers**

Le bilan, à ce jour, des dossiers déposés dans le cadre du FAC s'établit comme suit :

	Nord	Pas de Calais
Dossiers déposés	636	874
Dossiers instruits	300 (47%)	257 (30%)
*-dont dossiers incomplets	77 (26%)	21 (10%)
*-dont dossiers mis au paiement	95 (32%)	145 (56%)
*-dont dossiers non-éligibles	39 (13%)	35 (14%)

L'objectif fixé par le Ministre de l'agriculture qui consiste à mettre au paiement fin novembre les dossiers déposés au 30 septembre 2015 est atteint dans la région Nord-Pas de Calais.

La cellule d'urgence a été informée de la possibilité d'utiliser l'EBE reconstitué jusqu'au 31 mars 2016 pour les dossiers à déposer au 30 décembre 2015.

Il est à noter que le taux d'éligibles prioritaires, c'est à dire d'éleveurs disposant d'un reste à vivre de moins de 12 000 € par an par exploitant, est de 65% des dossiers déposés. Sur 1000 dossiers dans le Pas-de-Calais, cela concernerait 650 exploitants (à vérifier en fin d'instruction), soit près de 11% des exploitants du département, ou 1 éleveur sur 5 environ.

**1.2 Consommation des crédits alloués au FAC**

Les crédits FAC notifiés à la région Nord-Pas de Calais sont :

	Montant (€)	Observations
Crédits État	3 040 000	
UE	518 000	+16% par dossier déjà sélectionné
Crédits affectés par la région NPdC	1 200 000	mise à disposition possible en mars 2016

Les prévisions effectuées pour le seul département du Pas-de-Calais démontrent un besoin complémentaire en financement annoncé en séance à 330 000 € et qui pourrait être compris entre 600 000 et 1 000 000 euros en tenant compte des dossiers arrivés ces dernières semaines et des demandes d'année blanche ou de restructuration encore à venir (en ayant déjà intégré l'apport du Conseil régional qui se fera au premier trimestre 2016).

Direction départementale des territoires et de la mer du Nord  
62 Boulevard de Belfort CS 90007 – 59042 LILLE Cedex  
Tél : 03 28 03 83 00 – Fax : 03 28 03 83 10 – [www.nord.equipement-agriculture.gouv.fr](http://www.nord.equipement-agriculture.gouv.fr)

DDTM du Pas-de-Calais : 100, avenue Winston Churchill 62022 ARRAS CS 10007  
Tél. : 03.21.22.99.99 – fax : 03.21.55.01.49 - [www.pas-de-calais.equipement-agriculture.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.equipement-agriculture.gouv.fr)

Afin que les agriculteurs sinistrés ne soient pas laissés sans un minimum de soutien, la profession agricole demande que la région Nord-Pas-de-Calais soit dotée en crédits supplémentaires.

S'agissant des autres volets du FAC, à ce jour, aucune demande n'a été déposée dans le Nord, et seules 3 demandes sur papier libre ont été déposées dans le département du Pas de Calais.

Bien que la règle de prise en charge du coût de l'année blanche, 3 tiers (Etat, banque & agriculteur) est connue, la complexité technique, le coût important de mise en place du dispositif, ainsi que la non-éligibilité de certains types de prêts très usités comme les prêts à piloter, le financement des fonds de roulement, semblent être à l'origine du faible nombre de dossiers déposés.

Monsieur le Secrétaire général demande à la BPI France et au réseau bancaire une note décrivant les difficultés rencontrées dans ce cadre.

## **II. LE FONDS D'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE (FASS)**

La MSA, rappelant l'échéance récemment fixée par sa caisse centrale, indique que les dossiers de demande de FASS déposés aux DDTM, soit 1043 (537 dans le 59 et 506 dans le 62), doivent être instruits et mis en paiement au plus tard le 31 décembre 2015.

N'ayant pas reçu les dossiers papiers correspondants, les représentants de la MSA estiment qu'il sera difficile de respecter cette échéance.

Cependant, il a été rappelé à la MSA que toutes les informations contenues dans les dossiers papiers déposés dans le Nord leur sont transmises de façon numérique au fur à mesure de l'instruction de dossiers. Si cette procédure de transmission ne donnait pas satisfaction aux services de la MSA, il aurait fallu solliciter les DDTM pour transmettre les dossiers papiers.

Afin que les éleveurs ne soient pas pénalisés par cette difficulté de calendrier, il a été demandé aux DDTM de transmettre les dossiers papiers rapidement à la MSA. Cette dernière pourra venir également aux DDTM pour recueillir sur les dossiers les éléments qui sont nécessaires pour l'instruction de dossiers FASS.

Un courrier sera transmis à la caisse centrale de la MSA pour demander un peu plus de souplesse dans les délais de mobilisation du fonds destiné au FASS de crise, et donc dans la possibilité d'instruire ces dossiers et de les faire passer en commission par la MSA.

S'agissant des demandes déposées à la MSA pour modifier l'assiette de cotisations, année N-1 ou N-2, la MSA informe la cellule d'urgence que plus de 1 626 demandes ont été déposées. Près de 67% de ces dernières, soit 1 080 dossiers, ont fait l'objet d'une suite favorable. Cela signifie que 1080 exploitants agricoles du Nord-Pas-de-Calais disposent d'un revenu inférieur à 4184 €/an.

## **III. LES MESURES FISCALES**

Afin de faciliter l'instruction des dossiers et d'accélérer le processus de soutien aux éleveurs frappés par la crise, la DRFIP informe les membres de la cellule d'urgence de la mise en oeuvre du principe de demande implicite pour les éleveurs éligibles, les prioritaires étant traités en premier. La DRFIP s'appuie ainsi sur les demandes de FAC instruites par les DDTM pour évaluer la possibilité de faire bénéficier les éleveurs d'aides fiscales. Ceux qui sont éligibles n'ont ainsi plus besoin de faire une demande auprès de la DRFIP. La DRFIP adressera une notification en cas d'octroi d'aide. Il n'y en aura pas en cas de rejet.

Direction départementale des territoires et de la mer du Nord  
62 Boulevard de Belfort CS 90007 – 59042 LILLE Cedex  
Tél : 03 28 03 83 00 – Fax : 03 28 03 83 10 – [www.nord;equipement-agriculture.gouv.fr](http://www.nord;equipement-agriculture.gouv.fr)

DDTM du Pas-de-Calais : 100, avenue Winston Churchill 62022 ARRAS CS 10007  
Tél. : 03.21.22.99.99 – fax : 03.21.55.01.49 - [www.pas-de-calais.equipement-agriculture.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.equipement-agriculture.gouv.fr)

Les non éligibles qui auraient adressé une demande via formulaire recevront une réponse systématique.

Attention, si la société a fait la demande de FAC, les associés eux-mêmes doivent faire la demande.

Dans un contexte de crise très difficile, les membres de la cellule d'urgence saluent cette simplification administrative importante mise en place par la DRFIP.

Par ailleurs, à ce jour, les remises fiscales accordées par la DRFIP aux éleveurs ayant fait la demande représentent environ 110 000 €.

#### **IV. LE RESEAU BANCAIRE**

##### **41. La BPI France**

La BPI France informe à titre indicatif la cellule d'urgence que pour un dossier qui fait l'objet d'une mesure de restructuration portant sur 200 000 € et sur une durée de 10 ans, le coût est évalué à 8 000 €. Ce coût est alors pris en charge selon la règle de 3 tiers (agriculteur, État et banque).

##### **42. Le Crédit Agricole**

Le crédit agricole informe la cellule d'urgence que l'année 2015, en comparaison de 2014, révèle une forte activité de crédits à moyen terme avec une forte composante en machinisme, soit plus de 20%.

Par ailleurs, les situations des éleveurs en difficulté ont été examinées : plus de 75 dossiers traités depuis le 22 juillet pour plus de 5.5 Mio euros d'engagements nouveaux. Plus largement depuis septembre 2014, près de 60 Mio € de crédits à l'agriculture ont été réaménagés pour plus de 2100 dossiers dont la moitié d'éleveurs (une baisse de taux, 20 dossiers environ de modulations d'échéance à la baisse voire de pause crédit). De plus, 1500 attestations FAC ont été produites.

##### **43. Le Crédit Mutuel**

Le bilan intermédiaire du crédit mutuel s'établit comme suit :

- \* 30 dossiers en cours de restructuration pour un montant d'environ 1 million d'€
- \* 5 dossiers sont en cours d'instruction dans le cadre de l'année blanche
- \* 460 attestations ont été délivrées dans le cadre de l'instruction de dossiers FAC

##### **44. Réseau bancaire et dettes fournisseurs d'aliments du bétail**

Lors de la réunion du 21 septembre dernier, il a été acté et cela a été relayé par voie de presse que si l'éleveur le désire, il peut provoquer une réunion entre son partenaire bancaire, son centre de gestion et son fournisseur d'aliments en sa présence afin de permettre de trouver la solution optimale adaptée au cas de l'éleveur concerné.

Dans ce cadre, les discussions engagées entre les parties doivent permettre de trouver une solution prenant en compte la globalité des difficultés des éleveurs, notamment celle de la « dette fournisseur d'aliments du bétail » qui peut représenter une part importante des encours dus par les éleveurs.

Les fournisseurs d'aliments du bétail soulignent que ce type de rencontre n'a pas été suffisamment mis en place. Ils souhaiteraient être plus avant associés à l'instruction du dossier de leur client, car leur participation apporte une plus-value par rapport à la conduite zootechnique des élevages et notamment par rapport aux choix techniques qui seraient issus de choix financiers, et qui s'avèreraient contre-productifs voire dangereux pour la survie de l'élevage.

Direction départementale des territoires et de la mer du Nord  
62 Boulevard de Belfort CS 90007 – 59042 LILLE Cedex  
Tél : 03 28 03 83 00 – Fax : 03 28 03 83 10 – [www.nord.equipement-agriculture.gouv.fr](http://www.nord.equipement-agriculture.gouv.fr)

DDTM du Pas-de-Calais : 100, avenue Winston Churchill 62022 ARRAS CS 10007  
Tél. : 03.21.22.99.99 – fax : 03.21.55.01.49 - [www.pas-de-calais.equipement-agriculture.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.equipement-agriculture.gouv.fr)

Les banques soulignent que le secret bancaire ne permet de mettre autour de la table que certains partenaires.

Monsieur le Secrétaire général insiste pour que ces rencontres continuent à se développer.

## V. INFORMATIONS DIVERSES

### Représentation des CUMA à la cellule interdépartementale d'urgence

La fédération régionale des CUMA a demandé à participer à la cellule interdépartementale d'urgence et à pouvoir constituer des dossiers de demande d'aide FAC par voie de courrier envoyé à la DDTM62.

Il se trouve que les structures coopératives sont bien représentées au sein de la cellule interdépartementale (59-62) d'urgence. C'est pourquoi il appartient si nécessaire à la fédération régionale des CUMA de saisir le Président de l'union régionale des coopératives s'ils souhaitent développer des messages au sein de la cellule d'urgence.

En ce qui concerne la demande de dépôt d'aide au titre du FAC, dans la mesure où le nombre de dossiers individuels déjà déposés dépasse les 1 900, et qu'il apparaît déjà clairement que les crédits alloués à la région NPDC ne permettront pas de satisfaire les demandes déjà réceptionnées et en cours d'instruction, la cellule d'urgence a délibéré et a considéré que les demandes des CUMA au titre du FAC ne pouvaient présenter le même niveau de priorité que les éligibles prioritaires « individuels ».

La DDTM62 apportera réponse en ce sens au Président de la Fédération régionale des CUMA, suite aux conclusions de la cellule interdépartementale.

A Lille, le 23 novembre 2015

Gilles BARSACQ



Direction départementale des territoires et de la mer du Nord  
62 Boulevard de Belfort CS 90007 – 59042 LILLE Cedex  
Tél : 03 28 03 83 00 – Fax : 03 28 03 83 10 – [www.nord.equipement-agriculture.gouv.fr](http://www.nord.equipement-agriculture.gouv.fr)

DDTM du Pas-de-Calais : 100, avenue Winston Churchill 62022 ARRAS CS 10007  
Tél. : 03.21.22.99.99 – fax : 03.21.55.01.49 - [www.pas-de-calais.equipement-agriculture.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.equipement-agriculture.gouv.fr)

**Assistaient à la réunion :**

Nom- prénom	Structure
ABDELGHANI Ahmed	DDTM du Nord
BARJON David	DDTM du Pas-de-Calais
BARSACQ Gilles	Préfecture du Nord
BLONDEL Frédéric	ADPL 62
BOT François	DDTM du Nord
BRODEL Michel	MSA Nord Pas-de-Calais
BUISSART Stéphanie	AFA
CARON Serge	ADPL du Pas-de-Calais
DEBAISIEUX Paul	FDSEA du Nord
DEBUIRE Florence	MSA Nord Pas-de-Calais
DEFFRENNE Denis	Coordination Rurale du Nord
DELEFORTRIE Christine	FDSEA du Nord / Section / Section laitière
DEROO Patrice	DRFIP
DEVYNCK Florence	MSA Nord Pas-de-Calais
DEWEINDT Gauthier	DDFIP du Pas-de-Calais
DUMORTIER Pascal	FDSEA Pas-de-Calais
FAGOO Olivier	FDSEA du Nord / Section Porcine
GRAVE Laurent	DRFIP
GUÉRAND Mathilde	DDTM du Pas-de-Calais
GUINGUETTE Stéphanie	MSA Nord Pas-de-Calais
HANNEBIQUE Pierre	FDSEA du Pas-de-Calais
HECQ Florence	ARCADE
HELLEBOID Didier	Chambre d'Agriculture de région NPdC
HUET Pierrick	DDTM du Nord
JOLIBOIS Lucie	BPI France
LEJOSNE Sébastien	Crédit Agricole
LEROUX Christophe	MSA NPdC
LESAFFRE Karel	FDSEA du Pas-de-Calais
LEVECQUE Patrick	CER France NPdC
MANNESSIEZ Nicolas	FDSEA du Pas de Calais / Section porcine
MAURY Olivier	DRAAF NPdC
SAINT-POL Philippe	SABE
SCHMITT Raphaëlle	DDTM du Pas-de-Calais
VERHAEGHE Laurent	FDSEA du Nord
VIENNE Amaury	Crédit Mutuel
WATTIEZ Claude	ARCADE

Direction départementale des territoires et de la mer du Nord  
 62 Boulevard de Belfort CS 90007 – 59042 LILLE Cedex  
 Tél : 03 28 03 83 00 – Fax : 03 28 03 83 10 – [www.nord;equipement-agriculture.gouv.fr](http://www.nord;equipement-agriculture.gouv.fr)

DDTM du Pas-de-Calais : 100, avenue Winston Churchill 62022 ARRAS CS 10007  
 Tél. : 03.21.22.99.99 – fax : 03.21.55.01.49 - [www.pas-de-calais.equipement-agriculture.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.equipement-agriculture.gouv.fr)

DDTM du Nord  
Service de l'Agriculture Durable et de  
l'Économie de l'Exploitation Agricole

DDTM du Pas-de-Calais  
Service de l'Économie agricole

## Réunion de la cellule interdépartementale d'urgence pour l'élevage

Attention changement  
d'adresse



le 23 novembre 2015 à 14h30  
à la Préfecture de région Nord-Pas de Calais  
12 rue Jean Sans Peur, salle D108 au 1<sup>er</sup>  
étage  
59000 LILLE

### Ordre du jour

➤ FAC :

- ☞ Point sur les dossiers FAC en cours (déposés, payés, en cours d'instruction)
- ☞ Assouplissement du dispositif (dates à retenir pour le prévisionnel)
- ☞ Question des JA installés post 2013 (sans comptabilité de référence)
- ☞ Mise en place des volets B et C, évolution du formulaire
- ☞ Améliorations de procédure (dossiers non éligibles, incomplets, difficultés de réception des pièces manquantes)

➤ Gestion des enveloppes :

- ☞ Consommation des crédits
- ☞ projection financière, arbitrages éventuels
- ☞ dossiers éligibles non prioritaires (restant à vivre > 12 000 € / an) : date butoir de mise en paiement

➤ Point sur les mesures fiscales

➤ Bilan intermédiaire de la mise en œuvre de mesures bancaires :

- ☞ point BPI et la Banque de France
- ☞ le crédit agricole et le crédit mutuel

➤ FASS :

- ☞ Point sur les dossiers FASS déposés, payés, ou en cours d'instruction
- ☞ Option au titre de l'année 2015 et/ou au titre de l'année 2016 pour l'application d'une assiette annuelle
- ☞ Point de procédure

➤ Questions et informations diverses

Direction départementale des territoires et de la mer du Nord  
62 Boulevard de Belfort CS 90007 – 59042 LILLE Cedex  
Tél : 03 28 03 83 00 – Fax : 03 28 03 83 10 – [www.nord:equipement-agriculture.gouv.fr](http://www.nord:equipement-agriculture.gouv.fr)

DDTM du Pas-de-Calais : 100, avenue Winston Churchill 62022 ARRAS CS 10007  
Tél. : 03.21.22.99.99 – fax : 03.21.55.01.49 - [www.pas-de-calais.equipement-agriculture.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.equipement-agriculture.gouv.fr)